

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 6 juillet 2018	N° 2018-365

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juillet 2018	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2018-365

Évolution des tarifs du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) au 1er août 2018 - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet de proposer les nouveaux tarifs qui seront appliqués sur le réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) à partir du 1^{er} août 2018.

Les recettes tarifaires participent à l'équilibre financier du contrat et permettent également de préserver les capacités financières de Bordeaux Métropole pour améliorer la qualité du service, étendre le réseau de transport public et garantir son attractivité.

Le contrat de Délégation de service public (DSP) de transports urbains, dans son article 46, a validé le principe d'une augmentation moyenne annuelle globale de **3 %** des tarifs portant sur l'ensemble des titres confondus, sous réserve, chaque année, de l'adoption de la grille tarifaire par le Conseil de Bordeaux Métropole. Les hypothèses d'engagement de recettes du délégataire ainsi que les ratios recettes/dépenses de la délégation ont été élaborés et contractualisés sur cette base d'évolution, avec l'existence de formules correctrices pour faire varier les niveaux d'engagement en fonction du taux réel voté chaque année par le Conseil métropolitain.

Pour mémoire, ce taux de référence de 3% se justifie au regard de la constante augmentation du forfait de charges (celui-ci étant passé de 153 M€ HT en 2010 à 218,5 € HT en 2017, évolution dans la logique de l'important développement du réseau à haut niveau de service de la Métropole) et, en conséquence, des efforts toujours plus grands nécessaires pour maintenir la qualité et le développement du réseau.

I- Grille tarifaire TBM 2018

Au regard des éléments précités, il vous est proposé la grille tarifaire suivante qui permet d'atteindre une augmentation globale de 3 % des tarifs (en hausse moyenne pondérée en fonction des ventes de chaque titre).

Elle est principalement basée sur une nouvelle augmentation de 10 centimes du ticket 1 voyage ; les autres titres qu'ils soient occasionnels ou abonnements augmentent globalement d'un peu moins de 3 %.

Les titres occasionnels :

Les principales évolutions proposées concernent :

- le Tickarte 1 Voyage, qui augmente de 10 centimes et passe ainsi de 1,60 € à 1,70€,
- le Tickarte 2 voyages qui augmente de 10 centimes (soit 5 centimes par voyage) et passe ainsi de 3,00€ à 3,10€,
- le Tickarte 10 voyages qui augmente de 30 centimes (soit 3 centimes par voyage) et passe quant à lui de 12,90€ à 13,20€.

Comme en 2017, cette évolution combinée vise à inciter un maximum d'utilisateurs occasionnels à se tourner vers les titres multi-voyages et à ne plus acheter de Tickarte 1 voyage à bord : en abandonnant le Tickarte 1 voyage et en utilisant le Tickarte 2 voyages, les usagers bénéficieront d'un tarif au voyage inférieur à celui qui existait sur le réseau en 2017-2018 et verront donc le coût de leur déplacement diminuer.

Une moindre utilisation du Tickarte 1 voyage est un objectif important. En effet, alors que notre réseau connaît une très forte hausse de la fréquentation (+18% depuis le début de la présente DSP, et encore +10% sur le premier trimestre 2018), entraînant elle-même des phénomènes de saturation sur les principales lignes de bus, il est crucial pour notre établissement d'améliorer la performance de ces dernières.

Or, les achats de titres à bord des bus constituent un facteur très pénalisant pour cette performance : ils mobilisent les chauffeurs plusieurs dizaines de secondes, ralentissent les temps de montée à bord (en particulier sur des lignes comme la Liane 1, entre la gare ou l'aéroport, ou la Liane 9, qui part elle aussi de la gare, sur lesquelles les usagers sont souvent chargés de bagages).

Notre établissement peut donc attendre de cette mesure une amélioration de la performance du réseau TBM qui sera bénéfique à tous.

Titres « occasionnels »	Tarif 2017	Nouveau tarif proposé (sans le surcoût lié à l'achat du support rechargeable)	Ev.N-1
Tickarte 1V	1,60 €	1,70 €	6,25%
Tickarte 2V	3 €	3,10 €	3,33%
Tickarte 10V plein tarif	12,90 €	13,20 €	2,33%
Tickarte 10V tarif réduit	7,40 €	7,60 €	2,70%
P+R	4,50 €	4,50 €	=
1 jour	4,60 €	4,70 €	2,17%
Pass Soirée	2,40 €	2,40 €	=

Il est aussi précisé que la hausse tarifaire du 1^{er} août 2018 devrait intervenir à la même période que le lancement commercial du nouveau billet sans contact (projet de nouvelle billettique) en cours de pilote.

Il est nécessaire de rappeler que, conformément à la délibération du Conseil de Métropole du 16 juin 2017, ce nouveau support, rechargeable 10 fois, est payant et sera commercialisé au tarif de 10 centimes.

Afin de faciliter l'appropriation de ce nouveau support et de promouvoir plus globalement la nouvelle billettique auprès des usagers, il vous avait été initialement proposé de le distribuer gratuitement pendant 2 mois. Nous vous proposons de rallonger cette période de gratuité du nouveau billet sans contact et de la faire passer à 4 mois qui permettra une meilleure appropriation du nouveau billet sans contact.

Les abonnements :

Concernant les abonnements, il vous est proposé de faire évoluer leurs montants sur l'ensemble de la gamme et cela de manière globalement identique (entre 2,4 et 3 %) quel que soit le segment tarifaire, à l'exception des pass hebdomadaires qui malgré une hausse contenue (de 20 cts pour le pass hebdomadaire pitchoun à 1,40 € pour le pass hebdomadaire « + ») se voient appliquer une évolution légèrement plus forte (entre 3,2 et 3,5 %) permettant de tomber sur des chiffres ronds. Il vous est proposé de supprimer le Pass Duo qui n'a jamais trouvé son public depuis sa création.

Abonnements	Tarif 2017	Nouveau tarif proposé	Ev.N-1
-------------	------------	-----------------------	--------

Hebdo Pitchoun	5,70 €	5,90 €	3,51%
Hebdo 7 j jeunes	9,30 €	9,60 €	3,23%
Hebdo 7 j senior	10,10 €	10,40 €	2,97%
Abnt hebdo 7J	13,40 €	13,70 €	2,24%
Abnt hebdo 7J +	14 €	14,40 €	2,86 %
Abnt mensuel Pitchoun	16,50 €	16,90 €	2,42%
Abnt mensuel jeune	32,30 €	33,10 €	2,48%
Abnt Cité Pass mensuel	47,20 €	48,40 €	2,54%
Abnt mensuel senior	37 €	37,90 €	2,43%
Pass Pitchoun(*)	11,30 €	11,60 €	2,65%
Pass jeune(*)	19,20 €	19,70€	2,60%
Abnt Cité Pass annuel (*)	39,60 €	40,60€	2,53%
Abnt Cité Pass groupé 10 (*)	32,50 €	33,30 €	2,46%
Abnt Cité Pass groupé 500 (*)	28,50 €	29,20 €	2,46%
Abnt Senior (*)	29,60 €	30,30 €	2,36%
Abnt Pass Duo	SUPPRESSION		

(*) montants rapportés au mois

L'ensemble de ces augmentations tarifaires (titres occasionnels + abonnements) générerait sur une année pleine un gain de recettes à hauteur de **2 073 142 € TTC (soit une hausse moyenne pondérée de 3%)**.

La tarification V3 :

Concernant la tarification V3, et parallèlement à l'augmentation du Tickarte (la règle depuis le lancement du service étant que le tarif journée du V3 est égal au Tickarte 1V du réseau TBM), il vous est proposé d'augmenter le tarif de l'adhésion au service :

Adhésion V3	2017 (rappels)			
	1 J.	1 Sem.	1 Mois	1 an
sans abonnement TBM	1,60 €	7 €	10 €	30 €
Abonnés mensuels	1,60 €	7 €	7 €	30 €
Abonnés annuels	1,60 €	7 €	7 €	20 €

Adhésion V3	2018			
	1 J.	1 Sem.	1 Mois	1 an
sans abonnement TBM	1,70 €	7,70 €	11,00 €	33,00 €
Abonnés mensuels	1,70 €	7,70 €	7,70 €	33,00 €
Abonnés annuels	1,70 €	7,70 €	7,70 €	22,00 €

II- Expérimentation du Stationnement de nuit par des riverains sur le Parc-relais (P+R) Galin

Afin de répondre à une demande de plus en plus croissante des besoins en stationnement sur le territoire métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite expérimenter la possibilité pour des riverains de P+R d'y garer leurs véhicules pendant la période de fermeture du P+R et en particulier la nuit. Il est noté que le contrat de délégation du service public des transports urbains ne prévoit pas aujourd'hui cette possibilité qui ne pourra donc pas être déployée à grande échelle en l'état.

Le site expérimental choisi est le P+R Galin. Cette expérimentation durera 3 mois et prévoit de mettre à disposition des riverains, la nuit, 10 places de stationnement.

Cette expérimentation s'effectuera selon les principes suivants :

- tarif mensuel : 20 € TTC (TVA 20,6%),
- entrée au parc relais autorisée à partir de 17h00 les jours ouvrables,
- sortie du parc relais avant 8h00 le lendemain en jours ouvrables,
- paiement d'une pénalité en cas de dépassement horaire les jours ouvrables (taux horaire : 3 €),
- crédit temps en cas de dépassement (5h00 gratuites par semaine, au-delà toute heure entamée est due). Le crédit temps est décompté à la minute,
- entrées et sorties libres les samedis et dimanches, pas de paiement horaire et pas de contraintes d'utilisation.

Un bilan de cette expérimentation sera effectué à la fin de la période afin d'analyser les effets de ces nouvelles modalités.

III- Report de la date de mise en œuvre de la tarification solidaire

Du fait du retard du projet de nouvelle billettique, il va être à nouveau nécessaire de prolonger de quelques mois la durée de validité des droits de certains bénéficiaires actuels de la tarification sociale laquelle devait se terminer au 31 décembre 2018 (environ 60 000 usagers sont concernés). Toutefois, nous devrions être en mesure d'instruire les premiers dossiers de tarification solidaire en fin d'année 2018/début d'année 2019. Le nombre de bénéficiaires actuels étant de plus en plus important (cette catégorie d'usagers est malheureusement en forte augmentation ces 2 dernières années du fait du contexte économique), il conviendra de lisser dans le temps l'instruction de leur droit à la tarification solidaire et donc de prolonger sur une période suffisante leur droit actuel.

Une nouvelle délibération interviendra à l'automne 2018 afin de préciser l'ensemble des aspects opérationnels de la nouvelle tarification solidaire des transports.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2014/0595 du 31/10/2014 autorisant le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de délégation de service public de transports urbains,

VU l'article 46 de la convention de délégation de service public de transports urbains signée entre Bordeaux Métropole et la société Kéolis Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les engagements pris par Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de délégation de service public de transports urbains,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer les recettes tarifaires afin de préserver la capacité d'intervention de Bordeaux Métropole en matière de réseau de transport public urbain,

DECIDE

Article unique : d'autoriser l'ajustement tarifaire des titres TBM tel que prévu en annexe n°2 à la présente délibération à partir du 1^{er} août 2018.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Abstention : Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame FAORO;
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2018	 Monsieur Christophe DUPRAT

ANNEXE N°1
Le positionnement tarifaire actuel du réseau TBM au sein des grands réseaux

	titres occasionnels				Pass Jeune			Cité Pass			Pass Senior		
VILLE	1 voyage	10 voyages	1 jour	7 jours	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel
Bordeaux	1,60 €	12,90 €	4,60 €	13,40 €	9,30 €	32,30 €	230,40 €	13,40 €	47,20 €	475,20 €	10,10 €	37,00 €	358,80 €
Lyon	1,90 €	16,90 €	5,80 €			44,50 €	489,50 €	19,30 €	63,60 €	726,00 €		31,80 €	349,80 €
Marseille	1,70 €	14,10 €	5,20 €			36,70 €	220,00 €	14,50 €	48,50 €	468,00 €		48,50 €	468,00 €
Lille	1,60 €	14,00 €	4,80 €	16,50 €		28,00 €	285,60 €		56,00 €	588,00 €		28,00 €	285,60 €
Nice	1,50 €	10,00 €	5,00 €	15,00 €		20,40 €	153,00 €		40,80 €	326,50 €		32,00 €	256,00 €
Toulouse	1,60 €	13,40 €	6,00 €	15,00 €		15,00 €	150,00 €	15,00 €	50,00 €	500,00 €		15,00 €	150,00 €
Nantes	1,60 €	14,90 €	5,40 €			39,00 €	270,00 €		66,00 €	592,00 €		35,00 €	328,00 €
Toulon	1,40 €	10,00 €	3,90 €	9,90 €		21,00 €	174,00 €	9,90 €	36,50 €	345,00 €		36,50 €	345,00 €
Grenoble	1,60 €	11,10 €	5,20 €			15,00 €	150,00 €		56,70 €	567,00 €		29,80 €	268,20 €
Strasbourg	1,70 €	14,00 €	4,30 €			26,60 €	266,00 €		50,80 €	508,00 €		26,60 €	239,40 €
Rouen	1,60 €	14,30 €	5,00 €			27,00 €	245,00 €		54,00 €	490,00 €		27,00 €	245,00 €
Montpellier	1,60 €	10,00 €	4,30 €	17,10 €		28,00 €	196,00 €	17,10 €	53,50 €	481,50 €			321,00 €
Rennes	1,50 €	14,50 €	4,10 €	17,90 €		32,10 €	321,00 €		50,50 €	505,00 €		30,20 €	302,00 €
St-Etienne	1,40 €	10,00 €				36,20 €	280,00 €		47,00 €	434,00 €			306,00 €
Orléans	1,50 €	14,00 €	3,90 €			30,60 €	262,00 €		42,60 €	439,00 €			262,00 €
Moyenne	1,59 €	12,94 €	4,82 €	14,97 €	9,30 €	28,83 €	246,17 €	14,87 €	50,91 €	496,35 €	10,10 €	31,45 €	298,99 €
Ecart Bdx/Moyenne	0,01 €	-0,04 €	-0,22 €	-1,57 €	0,00 €	3,47 €	-15,77 €	-1,47 €	-3,71 €	-21,15 €	0,00 €	5,55 €	59,81 €
% ecart moyenne	0,84%	-0,31%	-4,59%	-10,50%	0,00%	12,05%	-6,40%	-9,87%	-7,29%	-4,26%	0,00%	17,65%	20,01%

ANNEXE N°2

Ajustement tarifaire des titres TBM (Transports Bordeaux Métropole) à partir du 1^{er} aout 2018

Titres « occasionnels »	Tarif 2017	Nouveau tarif 2018
Tickarte 1V	1,60 €	1,70 €
Tickarte 2V	3 €	3,10 €
Tickarte 10V plein tarif	12,90 €	13,20 €
Tickarte 10V tarif réduit	7,40 €	7,60 €
P+R	4,50 €	4,50 €
1 jour	4,60 €	4,70 €
Pass Soirée	2,40 €	2,40 €
Pass Evenement	3 €	3,10 €
Mobibus	3 €	3 €

Abonnements	Tarif 2017	Nouveau tarif 2018
Hebdo Pitchoun	5,70 €	5,90 €
Hebdo 7 j jeunes	9,30 €	9,60 €
Hebdo 7 j senior	10,10 €	10,40 €
Abnt hebdo 7J	13,40 €	13,70 €
Abnt hebdo 7J +	14 €	14,40 €
Abnt mensuel Pitchoun	16,50 €	16,90 €
Abnt mensuel jeune	32,30 €	33,10 €
Abnt Cité Pass mensuel	47,20 €	48,40 €
Abnt mensuel senior	37 €	37,90 €
Pass Pitchoun(*)	11,30 €	11,60 €
Pass jeune(*)	19,20 €	19,70€
Abnt Cité Pass annuel (*)	39,60 €	40,60€
Abnt Cité Pass groupé 10 (*)	32,50 €	33,30 €
Abnt Cité Pass groupé 500 (*)	28,50 €	29,20 €
Abnt Senior (*)	29,60 €	30,30 €
Abnt Pass Duo	SUPPRESSION	

(*) ces montants sont exprimés en montants mensuels et servent de calcul aux titres Modalis en vigueur

Adhésion V3	Tarif 2017			
	1 J.	1 Sem.	1 Mois	1 an
sans abonnement TBM	1,60 €	7 €	10 €	30 €
Abonnés mensuels	1,60€	7 €	7 €	30 €
Abonnés annuels	1,60€	7 €	7 €	20 €

Adhésion V3	Nouveau tarif 2018			
	1 J.	1 Sem.	1 Mois	1 an
sans abonnement TBM	1,70€	7,70 €	11,00 €	33,00 €
Abonnés mensuels	1,70 €	7,70 €	7,70 €	33,00 €
Abonnés annuels	1,70 €	7,70 €	7,70 €	22,00 €